

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue le jeudi 29 mars 2018, à la salle municipale de l'hôtel de ville, à compter de 19h.

Sont présents : Pierre Flamand Maire
Serge Piché Conseiller
Alain Lachaine Conseiller
Éric Paiement Conseiller
Normand Bernier Conseiller
Pierre Lamoureux Conseiller
Yves Prud'homme Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Pierre Flamand.

Sont également présents :

M. Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Sandra Laberge, inspectrice en bâtiment et environnement

Assistance : douze (12) personnes

RÉSOLUTION NO : 2018-03-6722

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir, à 19h, l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlements d'urbanisme suivants :

Règlement n° 217-2018 modifiant le règlement n°53-2005 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;
Règlement n° 218-2018 *modifiant le règlement n° 43-2004 relatif aux divers permis et certificats;*
Règlement n° 219-2018 modifiant le règlement n° 40-2004 relatif au zonage;
Règlement n° 220-2018 modifiant le règlement n° 41-2004 relatif au lotissement.

ADOPTÉE

Mme Sandra Laberge explique les grandes lignes des quatre (4) projets de règlement et mentionne que le projet de règlement n° 219-2018 *modifiant le règlement 40-2004 relatif au zonage* contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Des contribuables ont manifesté des questions et des commentaires qui ont été soumis au Conseil en lien avec quelques dispositions notamment, les superficies d'enseignes commerciales, les normes pour kiosque saisonnier, la tarification du certificat d'autorisation pour opérer un kiosque et l'entreposage extérieur pour commerce de détails.

RÉSOLUTION NO : 2018-03-6723

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée publique de consultation soit levée. Il est 20h24.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire
trésorier

Jean Bernier
Directeur général et secrétaire-

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Pierre Flamand
Maire